

l'ancien système de loi était plus parfait que celui qu'on y voulait substituer.

L'Acte de 1774 rendit aux Canadiens leurs lois. Satisfaits d'avoir obtenu justice, ils s'appliquèrent dès lors uniquement, sous l'empire familial de leur vieille coutume, à cultiver ce sol qu'ils regardaient comme leur patrimoine propre. Ils n'avaient encore aucune préoccupation politique. Si bien, que l'Acte constitutionnel de 1791, qui leur ouvrait l'arène politique, leur parut suspect.

Leurs écrits, leurs actes publics, le ton de leurs journaux d'alors montrent leur détermination de vivre paisiblement, de défendre le pays sous leurs nouveaux drapeaux sans arrière-pensée d'indépendance. Le reproche de déloyauté leur est sensible, et ils le repoussent avec persistance en toute occasion.

La légende, accréditée par Crémazie, du vieux soldat qui, fidèle au souvenir de Carillon, attend le retour de nos gens, n'est pas vraie des premiers temps qui suivirent la conquête. Il semble que les sentiments des miliciens